

Pendant le confinement,
**LE DÉPARTEMENT
EST LÀ !**

**Arrondissement
de Dunkerque**

David Duthoit
+33 (0)6 71 28 34 74

**Arrondissement
de Douai**

Wynnie Patte
+33 (0)6 71 26 33 65

**Arrondissement
de Lille**

Arnaud Lefebvre
+33 (0)6 71 19 56 77

**Arrondissement
de Valenciennes**

Isabelle Tison
+33 (0)6 71 20 24 86

**Arrondissement
de Cambrai**

Alain Tilleman
+33 (0)6 71 25 17 27

**Arrondissement
d'Avesnes**

Florence Bovay
+33 (0)6 71 19 62 27

Besoin d'un éclairage sur ce dispositif ADVB ?

D'une aide pour constituer votre dossier ou le déposer sur ASTER ?

Vos interlocuteurs administratifs :

Direction de l'Aménagement territorial villagesetbourgs@lenord.fr

Soutien technique :

Philippe VARIN +33 (0)3 59 73 50 44 - philippe.varin@lenord.fr

Création : Département du Nord - Médiaspéciale - Novembre 2020

Pour les chantiers
de vos communes,
**LE DÉPARTEMENT
EST (TOUJOURS) LÀ !**



AIDE DÉPARTEMENTALE AUX VILLAGES ET BOURGS (ADVB)

**Appel à projets exceptionnel
novembre / décembre 2020**



Pendant le confinement, LE DÉPARTEMENT EST LÀ !

Faire plus face à la crise



Madame, Monsieur,

Depuis de nombreuses années, le Département du Nord est un partenaire régulier et fidèle des projets d'aménagement de vos communes. En 2020, nous avons d'ailleurs inscrit plus de 40 millions d'euros d'aide pour nos différents dispositifs, un niveau record. Mais la crise sanitaire que nous traversons, à la lumière du deuxième confinement qui a été décrété, nous invite aujourd'hui à faire encore plus, et plus vite. C'est pourquoi j'ai souhaité qu'une aide supplémentaire soit proposée aux communes dont vous avez la responsabilité, afin de vous permettre d'engager rapidement des travaux sur lesquels les entreprises de nos territoires comptent. Soyez en assurés : plus que jamais, le Département est là, à vos côtés !

Jean-René Lecerf,
Président du Département du Nord



Un dispositif dédié aux communes
de moins de 5 000 habitants



Jusqu'à **5 millions**
d'euros mobilisés



Un appel à projets
simple et rapide

Pendant le confinement, LE DÉPARTEMENT EST LÀ !

A qui s'adresse l'appel à projets ?

A toutes les communes de moins de 5 000 habitants ou aux EPCI agissant pour une commune qui lui a délégué sa Maîtrise d'ouvrage.

Pour quels types de travaux ?

Le montant des travaux ne doit pas dépasser **70 000 euros HT**. Il suffit de présenter un devis ou un bon de commande. Les chantiers devront démarrer au plus tard le 31 mars 2021 et se terminer avant le 30 septembre 2021.

Les travaux éligibles concernent :

- La construction, la rénovation, l'entretien ou l'aménagement du patrimoine communal : plateaux sportifs, écoles, salles des fêtes, églises, cimetières...
- Les espaces publics qualitatifs comme les cheminements doux, les places et parvis... Ne sont pas concernées les chaussées circulées.



Ne sont pas financées les acquisitions foncières, l'assainissement, la main d'œuvre communale... Le coût de la maîtrise d'œuvre peut être inclus.

Quel est le montant de la subvention ?

Jusqu'à 50% du coût HT des travaux.

UN MOIS POUR AIDER NOS ENTREPRISES

DÉLIBÉRATION
DE LANCEMENT

DÉPÔTS DES DOSSIERS
SUR ASTER.LENORD.FR

DÉLIBÉRATION
D'ATTRIBUTION
DES SUBVENTIONS

16/11

17/11 au 01/12

14/12